



Personnel - Administration Générale - Mutualisation

OBJET : Modification du tableau des effectifs

EXPOSE

- Au sein du service administration générale, un agent titulaire du grade d'adjoint administratif à temps complet mutera en interne au sein d'un autre service et il convient donc de le remplacer. Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet afin de pouvoir procéder à son remplacement. Egalement, pour élargir les possibilités de recrutement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Toujours au sein du même service, une assistante administrative, titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet mutera également en interne et devra être remplacée. Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de pouvoir procéder à son remplacement. Egalement, pour viser un panel de candidats plus large, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la maison de la mobilité fera prochainement valoir ses droits à la retraite. Aussi, afin de procéder à son remplacement et pour élargir les possibilités de recrutement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Un agent contractuel nommé sur le grade d'adjoint administratif à temps complet exerce ses missions à temps partagé entre le service ADS et le service habitat. Il est actuellement sur un emploi non permanent. Le besoin étant pérenne et afin de stabiliser la situation de l'agent, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Suite au départ de l'enseignant d'alto, titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, il convient de recruter un nouvel enseignant. Le candidat choisi étant titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, il vous est proposé de créer le poste correspondant à 12/20èmes.

Il est à noter qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ou lorsque la nature des missions ou les besoins du service le justifient, les postes créés pourront être occupés par des contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ils devront dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle significative dans des missions similaires.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des grades correspondants en tenant compte de leur expérience professionnelle.

Les postes laissés vacants seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire après avis du comité technique.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Personnel – Administration Générale et Mutualisation » réunie le 14 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade des postes créés	Temps de travail	Nombre de postes
Adjoint administratif	Temps complet	4
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet (12/20)	1

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 septembre 2022

Le Président,

Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,
Alain HUNAULT
Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	Mme Béatrice PIERRISNARD					
JANS	M. Sylvain HAMON	X				
	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
JUGNE DES MOUTIERS	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	M. Bernard GAUDIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Guy DELAUNAY a quitté la séance à 19 h 44 au moment de la lecture de la délibération n°93 relative à la présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT